



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la table ronde « Les ambitions du territoire : quelle place pour Rhônergia ? »

Lieu : CCIR AURA (32 quai Perrache à Lyon)

Date et horaire : Le lundi 18 décembre 2023, de 16h15 à 18h

Représentants du maître d'ouvrage :

- **Olivier LE BERRE**, CNR, Directeur du projet Rhônergia
- **Dimitri COULON**, CNR, Délégué territorial pour le secteur du Haut Rhône

Participants :

- Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : **Jean-Louis GUYADER** (*à distance*)
- Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné : **Jean-Yves BRENIER** (*à distance*)
- Lyon Crémieu ParFer : **Eric MARIOLLE** (*à distance*)

Garants de la concertation : Jacques ARCHIMBAUD et Jean-Michel THORNARY, CNDP

Modératrice : Aurélie PICQUE, PARIMAGE

Ce document est un compte-rendu synthétique. Il est accompagné d'une vidéo replay, disponible sur le site de la concertation [Les vidéos et replays \(concertation-rhonergia.fr\)](https://concertation-rhonergia.fr) et sur la chaîne YouTube de la concertation : [Concertation Rhônergia - YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...).

Introduction

Jean-Michel THORNARY, garant de la CNDP, introduit la table ronde.

Les garants ont été désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour garantir la qualité de la concertation sur le projet Rhôneergia. Ils ont travaillé avec CNR pour faire établir le dossier de la concertation préalable et faire en sorte que ce document fournisse des éléments en réponse aux questions identifiées à l'occasion d'une étude de contexte préalable lors de laquelle les garants ont rencontré une quarantaine de parties prenantes des territoires du périmètre de la concertation. La CNDP a validé le dispositif de concertation construit par CNR et challengé par les garants. Dans ce dispositif de concertation, 6 tables rondes ont été définies dont celle qui se tient ce soir. Ces tables rondes sont filmées et rendues publiques sur le site internet de la concertation, à destination du grand public. Elles feront également l'objet d'une synthèse à l'occasion d'une réunion publique.

Aujourd'hui, la parole est aux collectivités territoriales.

Aurélié PICQUE, modératrice, présente le déroulé de la soirée. Elle explique que ces tables rondes ont vocation à susciter des échanges et des débats entre les participants.

Dans un premier temps, un tour de table permettra à chacun de présenter la structure au nom de laquelle il s'exprime ainsi que son point de vue et ses questionnements. Puis, les participants pourront débattre collectivement, avec CNR et les garants de la concertation.

Tour de Table

Jean-Louis GUYADER, Président de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, indique que la Communauté de commune et ses 80 000 habitants réparties sur 53 communes est une puissance économique forte du Département avec notamment la présence du Parc industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et des territoires dans le Bugey.

Il fait référence à l'annonce de l'implantation des EPR2 sur le site du Bugey par le gouvernement et indique que ce « *projet d'intérêt majeur national* » est la priorité de la CCPA.

Puis il énonce les priorités du territoire. Il mentionne tout d'abord l'accessibilité : le caractère indispensable d'un diffuseur autoroutier sur l'A42 pour l'accessibilité au PIPA et chantier des EPR2 et la traversée du Rhône par le biais de la construction d'un pont – à déconnecter du projet Rhôneergia. En matière ferroviaire, il fait valoir les changements positifs qui résulteront du cadencement au quart d'heure des TER jusqu'à Ambérieu. De là, le transport à la demande déjà mis en place permettra un meilleur accès au territoire de sa comcom.

Eric MARIOLLE, membre du conseil d'administration de Lyon Crémieu ParFer, présente l'association. Lyon Crémieu ParFer existe depuis plus de 20 ans et milite pour le prolongement de la ligne T3 du tramway - qui aujourd'hui relie Lyon Part-Dieu à Meyzieu Zone industrielle – jusqu'à Crémieu en empruntant le tracé existant de la ligne de chemin de fer de l'est Lyonnais. Il explique de ce fait qu'il suffirait d'insérer une voie ferrée sur la ligne existante pour opérer cette prolongation. Il ajoute qu'au-delà du projet, l'association souhaite la définition d'un Plan mobilité qui couvre l'ensemble des territoires des deux Communautés de communes principalement concernées, à savoir la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

et la Communauté de communes de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné. Le sujet du rabattement vers les gares est essentiel pour décongestionner le territoire.

Selon lui, dans le cadre du projet Rhôneergia, et dans tous les projets (nouveaux ou existants), un accompagnement systématique d'un Plan mobilité générale est nécessaire pour favoriser les transports en commun et diminuer l'utilisation de la voiture individuelle. En plus de diminuer le trafic routier, il indique que la population locale souhaite voir diminuer ses coûts de transport.

Aurélie PICQUE, modératrice, précise qu'une table ronde dédiée à la thématique « Mobilité » à laquelle la CCPA et l'association Lyon Crémieu ParFer participeront, a lieu le mardi 19 décembre. Elle souligne que la présente table ronde est axée sur « Les ambitions des territoires » et que les acteurs sont invités à partager leur vision du développement des territoires à court, moyen et long termes. Elle ajoute qu'il est également question de débattre de la place du projet Rhôneergia dans le développement de ces territoires.

Débat

Olivier LE BERRE, CNR, explique que le projet Rhôneergia est un projet parmi d'autres et que, s'il était réalisé, il devrait trouver sa place au gré de discussions avec les parties prenantes des territoires – avec lesquelles CNR a déjà commencé à dialoguer depuis le renouvellement de la concession du Rhône.

Le projet Rhôneergia est un projet qui exercerait une influence sur son territoire. Il cite l'exemple de l'aménagement hydroélectrique de Sault-Brénaz qui a été mis en service en 1986 et qui a modelé le territoire dans lequel il s'est intégré.

Il estime que la mobilité est un des enjeux dans le développement de projets tel que Rhôneergia et que CNR est un acteur reconnu pour ses liens avec son territoire et ses missions d'intérêt général.

Dimitri COULON, CNR, rappelle le périmètre du Haut Rhône ; Il démarre à la frontière Suisse pour la France et s'arrête au niveau de la confluence de l'Ain. Depuis 2022, CNR a, en tant que concessionnaire, de nouvelles responsabilités dans ce secteur, à l'aval de Sault-Brénaz et sur le périmètre du projet à l'étude. Le programme de missions d'intérêt général, autrement nommé le Plan 5Rhône, redéfini avec la prolongation de concession, commence à être mis en œuvre sur le territoire, indépendamment du projet Rhôneergia. L'enjeu de CNR est de prendre part, dès à présent, au dialogue en interface avec les projets des territoires. Il cite les questions liées aux voies vertes, aux modes doux, et également aux sujets en lien avec l'agriculture et la transition agroécologique de la Vallée, aux ressources en eau, à la biodiversité, etc. Il indique une capacité d'investissement conséquente dans le cadre du Plan 5Rhône, avec 165 millions d'euros à investir tous les 5 ans dans la Vallée par le biais de 4 plans quinquennaux – autrement dit une somme de l'ordre de 660 millions d'euros à investir jusqu'en 2041 – indépendamment du projet Rhôneergia.

Eric MARIOLLE, Lyon Crémieu ParFer, revient sur la thématique des mobilités douces et sur l'aménagement du territoire, notamment le traitement des berges du Rhône. Il interroge la nécessité d'aménager systématiquement les berges du Rhône qui sont des zones sauvages et préservées.

Jean-Louis GUYADER, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, revient également sur la thématique des mobilités. Il rejoint l'avis de Eric MARIOLLE sur l'aménagement des berges du Rhône.

Il partage l'enjeu de réindustrialisation du pays et indique que la CCPA souhaite y participer, notamment à travers son soutien au prompt développement du projet d'EPR2 d'EDF sur le site du Bugey. Il nuance toutefois en indiquant que le Rhône est au centre des projets des territoires et qu'il est nécessaire d'articuler ces projets de façon efficace quitte à ne pas les multiplier. Il conclut en indiquant que les EPR2 sont une priorité, et que l'éventuel barrage a moins d'intérêt direct pour le territoire.

Olivier LE BERRE, CNR, revient sur la place de la nature. Il indique que Rhôneergia est un projet d'infrastructures lourdes avec une usine et un barrage. Il serait réalisé sur 5 années et aurait une vie extrêmement longue, comme tout aménagement hydroélectrique partout dans le monde. Il précise qu'un aménagement qui s'implante prend en compte les espaces qui entourent le site d'exploitation, et fait référence au dossier de concertation au sein duquel sont indiquées les surfaces qui pourraient être redonnées à la nature pour un cadre de vie agréable pour ses riverains et ses communes. Si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet Rhôneergia, ces données seraient précisées.

Il explique par ailleurs qu'un gros travail de coordination est entrepris avec EDF pour permettre aux projets de se développer de façon coordonnée.

Il rappelle ensuite que le nucléaire a une production incomparable par rapport à l'hydroélectricité, l'éolien ou le photovoltaïque mais souligne toutefois le rôle important de l'hydroélectricité en tant qu'outil de production d'énergie décarbonée dans le mix énergétique. Cette énergie régule et est utile à l'équilibre des réseaux électriques. Il rappelle que Rhôneergia serait un aménagement au fil de l'eau qui utiliserait la force du Rhône et que celui-ci restera dans les années à venir, un fleuve puissant.

Il revient sur les missions d'intérêt général de CNR sur les territoires pour accompagner leur développement dans sa globalité. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région productrice d'énergie hydroélectrique et est très compétente en matière d'équipements électromécaniques ; Des entreprises locales ont la capacité de construire un aménagement hydroélectrique au fil de l'eau. Rhôneergia s'inscrit donc dans la conservation et le développement du savoir-faire en la matière.

Eric MARIOLLE, Lyon Crémieu ParFer, interroge les maîtres d'ouvrage sur la pertinence de la localisation du projet à proximité immédiate de zones déjà productrices d'énergie (CNPE du Bugey et projet d'EPR2).

Olivier LE BERRE, CNR, explique que ce projet, s'il était décidé par l'Etat, serait vraisemblablement le dernier aménagement hydroélectrique au fil de l'eau en France. Sa localisation avait déjà été identifiée par l'Etat au début du XX^e siècle, lorsque la concession CNR a vu le jour. Dans un premier temps, des centrales très puissantes ont été construites. La première d'entre elles a été mise en service en 1946 pour alimenter la ville de Paris et plus largement faire face aux coupures d'électricité. Aujourd'hui, le secteur où serait implanté Rhône-Genève est le dernier identifié en termes de potentiel hydroélectrique avec un linéaire suffisamment long et la possibilité de créer une chute de 6,8 mètres (basse chute). Cette chute permettrait de faire tourner des turbines et produire 140 gigawatts heure annuelle. Il conclut en soulignant que dans le contexte énergétique actuel, cet aménagement hydroélectrique prendrait son sens.

Jean-Michel THORNARY, CNDP, souhaite revenir sur deux questions. Tout d'abord, sur le développement des territoires sur les deux rives, puis sur l'impératif d'un franchissement du Rhône.

Jacques ARCHIMBAUD, CNDP, estime que les questions issues de la concertation ne s'adressent pas uniquement à CNR mais également à l'Etat et aux collectivités territoriales (région, départements, comcom et communes). Il interroge la gouvernance et la coordination des différentes instances représentatives. Il souligne l'importance de la coordination des projets des territoires et cite les EPR2, Rhône-Genève, l'extension de la Plaine de l'Ain, etc. Au-delà des effets immédiats des projets, il évoque la réindustrialisation et pose les questions suivantes : les projets sont-ils complémentaires ? sont-ils contradictoires ? Quels sont les effets (en phase chantier, en exploitation, sur l'espace, les territoires, l'habitat, le foncier, les retombées économiques, l'emploi, la formation, la mobilité, les nuisances, etc.) cumulés et/ou complémentaires des projets ?

Jean-Louis GUYADER, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, indique que le territoire s'est battu pour avoir les 2 EPR et précise que l'accompagnement des EPR2 passe avant tout autre projet. Il précise que le territoire soutient le développement de toutes les énergies décarbonées. Il cite l'éolien, le photovoltaïque et également la méthanisation agricole.

Il parle de dynamisme économique puissant, rappelant que la région est un géant industriel et que l'énergie décarbonée locale est nécessaire pour répondre aux besoins des industries du territoire, en plus des habitants. Pour autant, il souhaite garder la maîtrise du développement économique et une industrialisation intelligente pour maintenir la qualité de vie.

Eric MARIOLLE, Lyon Crémieu ParFer, revient sur la question du franchissement du Rhône à travers la construction d'un nouveau pont. Ce nouveau pont serait, selon une partie des riverains, une solution pour limiter le trafic sur le pont de Loyettes. Il nuance en expliquant que toute nouvelle infrastructure qui facilite le transit appelle à son tour à un développement du trafic et donne l'exemple de l'axe routier, de la Plaine de l'Ain en direction de la zone

industrielle de Saint-Quentin, mis en service il y a 8 ans environ. Au fil des ans, un accroissement du trafic de voitures et de camions a été constaté car ce nouvel axe routier attire de nouveaux centres logistiques. Il pose ensuite la question du développement des territoires, des objectifs à atteindre et de leur comptabilité avec la loi ZAN (zéro artificialisation nette).

Olivier LE BERRE, CNR, rappelle que, pour limiter les impacts, les grands projets doivent se mener ensemble. Il rappelle le calendrier du projet à l'étude : si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet dans un premier temps, et si le projet était autorisé dans un second temps, les travaux démarreraient en 2028/2029 pour une mise en service en 2033. Si le projet d'EDF se concrétise, la mise en service des EPR2 est prévue à horizon 2041. L'aménagement hydroélectrique qui produit de l'énergie le plus tôt possible semble ainsi nécessaire dans le contexte énergétique en France. Il évoque la démarche « Grand Chantier », un des outils dont dispose l'Etat, pour coordonner les projets dans toutes leurs dimensions et l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'en optimiser les retombées économiques et sociales

Quant à la loi ZAN, l'Etat a demandé à CNR de préciser l'emprise du projet. RhôneGria est un faible consommateur de surfaces artificialisées. L'emprise artificialisée après réalisation de l'usine et du barrage est estimée à 12 à 18 hectares selon la nomenclature du code de l'urbanisme.

Concernant le franchissement routier ; Il n'est pas inscrit dans la commande de l'Etat, et n'est donc pas étudié dans le cadre du projet RhôneGria. Les conseils départementaux étudient cette option, indépendamment du projet. Mais, par définition, un aménagement hydroélectrique relie les deux berges du fleuve. CNR serait disponible, si l'Etat décidait de faire poursuivre les études, pour discuter de ce sujet avec les différents partenaires intéressés.

Dimitri COULON, CNR, précise que CNR pourrait accompagner des projets de mobilité douce, au même titre qu'elle a pu accompagner le développement de la ViaRhôna. Le plan 5Rhône pourrait également aider à développer un accès à l'eau pour un poste de pêche par exemple, et d'autres projets, qu'ils soient culturels, sportifs, touristiques, qui permettraient à chacun de se réapproprier l'ensemble du linéaire, dans le respect de la biodiversité. CNR supporte déjà un certain nombre de projets et d'évènements sur le Rhône.

Jean-Yves BRENIER, Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, présente la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Il s'agit de la deuxième communauté de communes de l'Isère. Elle comporte 47 communes et 80 000 habitants et a une proximité marquée avec le fleuve Rhône puisque 14 des 47 communes le bordent.

Il précise ensuite les ambitions de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, à savoir accompagner les transformations tout en garantissant un développement territorial durable grâce à des services publics de qualité et par une utilisation adaptée des ressources. Le projet de territoire de la CCBD, adopté en juillet 2022, s'appuie sur un socle qui pose des enjeux majeurs pour le territoire et ses habitants. Il vise à donner du sens, créer une

dynamique et connecter les communes en intercommunalités, ce qui permet de construire le futur tout en agissant immédiatement. Les enjeux majeurs du territoire sont les suivants : l'accès aux services, auquel s'ajoute la question des mobilités, l'adaptation aux impacts du changement climatique, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Il ajoute que le Conseil communautaire a adopté 15 politiques publiques qui fixent les orientations à horizon 2030 et une centaine de fiches actions révisées chaque année, qui les déclinent en objectifs opérationnels. Parmi les politiques adoptées, il cite celles du développement économique, du développement touristique, des services en milieu rural, des mobilités, des déchets, de la petite enfance, de la culture, de la santé, de l'agriculture et de la biodiversité. Selon la CCBD, le projet Rhôneergia impacterait nombre de ses champs d'interventions, que ce soit l'aménagement de l'espace, les actions de développement économique dont la gestion et l'aménagement des zones d'activités, le tourisme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'eau et l'assainissement, la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'agriculture, la politique du logement et du cadre de vie et la mobilité, notamment la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion des itinéraires de déplacements doux communautaires. Au regard des orientations portées par les élus pour le territoire et de sa vision d'avenir pour le cadre de vie des habitants et la réponse à leurs besoins, le projet à l'étude semble, selon lui, en opposition avec ce qui a été voté et ce qui est acté territorialement par les élus – malgré le caractère vertueux de la production hydroélectrique portée par CNR, à la demande de l'État. Il estime que le projet occasionnerait une dénaturation majeure de l'un des derniers tronçons sauvages du fleuve et que les retombées économiques en termes d'emplois seraient mineures. Il rappelle que le plan climat énergie que la CCBD entend développer se concentre sur le renforcement la sobriété énergétique, et que le projet de barrage n'y est pas prévu. Le déploiement des énergies envisagé comprend essentiellement le photovoltaïque. Il rappelle enfin que localement, le projet n'emporte aucune adhésion politique côté Isérois, voire pire, suscite un refus global et cristallise les tensions.

Olivier LE BERRE, CNR, insiste sur le besoin régional de transition énergétique et la contribution du projet Rhôneergia.

Il souligne que plusieurs aménagements hydroélectriques sont situés à proximité de centrales nucléaires et ont été construits soit avant, soit après. CNR et EDF ont donc l'expérience de ce type de situation et collaborent de concert à la compatibilité des deux projets.

Il explique également que CNR développe aussi des infrastructures photovoltaïques et éoliennes. Par comparaison, Rhôneergia serait l'équivalent de 135 terrains de foot pour le photovoltaïque, ou de 10 à 25 éoliennes (en fonction de leur puissance) étalées sur environ dix kilomètres de long.

Jean-Michel THORNARY, CNDP, conclut en remerciant les participants de leurs contributions. Il indique que les garants ont noté un certain nombre de réserves au projet et rappelle que la vidéo de cette table ronde sera mise à la disposition du grand public sur le site internet. Toutes ces rencontres et ces contributions permettent à la population d'avoir une information

complète sur les tenants et les aboutissants du projet à l'étude et de donner aux garants de la CNDP leur avis.